

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(RLRQ, c. C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	CHRISTINE ST-PIERRE
Circonscription :	ACADIE

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	5 février 2018
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Une place à la table d'honneur, accès VIP.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Un billet offert dans le cadre de la conférence de l'ancienne première dame des États-Unis, Michelle Obama.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Christine St-Pierre	Date de la déclaration 2018-02-06
---	--